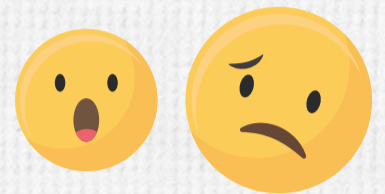


CYBER HARCÈLEMENT

OSONS EN PARLER !

« Le cyber harcèlement est défini comme un acte agressif, intentionnel, perpétré par un individu, ou un groupe d'individus, au moyen de formes de communication électronique, de façon répétée, à l'encontre d'une victime qui ne peut pas facilement se défendre seul. »

Il se pratique via les téléphones portables, les messages, les réseaux sociaux, mais aussi les forums, les chats, les jeux en ligne, etc.



SOUS QUELLE FORME ?

Injures ou diffamation publique.

- Intimidation, moquerie, insulte ou menace.
- Propagation de rumeurs.
- Création d'un sujet de discussion, d'un groupe ou d'une page sur un réseau social à l'encontre d'un camarade ou d'un collègue.

Non, respect du droit à l'image.

- Publication d'une photo ou d'une vidéo de la victime en mauvaise posture. Sexting (contraction de sexe et texting). On peut le définir comme des images produites par les jeunes qui représentent d'autres jeunes et qui pourraient être utilisées dans le cadre de la pornographie infantile.

Usurpation d'identité numérique.

- Piratage de compte.
- Création d'un faux compte ou site Web.
- Phishing.



CONSÉQUENCE POUR LA VICTIME ET LA/LE HARCELEUR.SE

Que dit la loi ?

Le cyber harcèlement, en tant que tel, n'est pas encore une infraction réprimée par la loi française. Mais, il existe des sanctions sur le fondement du droit civil, du droit de la presse et du code pénal :

- **Une injure, une diffamation publique** : une amende de 12 000 € (article 32 de la loi du 29 juillet 1881).
- **Non-respect du droit à l'image** : un an de prison et 45 000 € d'amende (article 226-1, 226-2 du code pénal).
- **Usurpation d'identité** : un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende (article 226-4-1 du code pénal).

LE CYBER HARCÈLEMENT, PLUS VIRAL QUE LE HARCÈLEMENT

Comme il se prolonge au domicile, aucun espace de vie n'est épargné. Le cyber harcèlement c'est de la cyber violence psychologique.

Et comme n'importe quelle forme de violence, il y a des conséquences graves sur la santé mentale de la victime : baisse de confiance, en soi, mal-être, angoisse, dépression, menant, parfois jusqu'au suicide.

Il est souvent anonyme et implique plusieurs harceleurs. Alors il est très difficile d'en prendre le contrôle, sans avoir recours à une aide extérieure.

À QUI DEMANDER DE L'AIDE ?

Tu penses être cyber harcelé(e) ?

Au moindre doute contacte net-écoute au 0800 200 000,

géré par l'association e-enfance.

Au bout du fil des gens pour t'écouter, avec de vraies solutions à te proposer.

COMMENT SE PROTÉGER ?

- **Préserve tes données privées** : évite de trop en dire sur les réseaux sociaux.
- **Gère tes paramètres de confidentialité** pour restreindre l'accès aux personnes extérieures.
Ex : sur Facebook, cocher, amis uniquement.
- **Sécurise ton mot de passe** et ne le divulgue jamais.